

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Forêt-Marine de Charlevoix reconnue comme zone de conservation

Saint-Joseph-de-la-Rive, 4 août 2026 — Le Musée maritime de Charlevoix et la Région de biosphère de Charlevoix annoncent avec fierté la reconnaissance de la Forêt-Marine à titre d'autre mesure de conservation efficace (AMCE), une désignation qui souligne l'importance écologique et patrimoniale exceptionnelle de ce territoire situé aux Éboulements.

Cette reconnaissance s'inscrit dans les efforts du Québec et du Canada visant à atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la COP15 des Nations Unies sur la biodiversité. La cible 3 de ce cadre prévoit la conservation de 30 % des milieux terrestres, d'eau douce, marins et côtiers d'ici 2030.

La **zone de conservation de la Forêt-Marine** devient ainsi le premier site reconnu comme autre mesure de conservation efficace (AMCE) dans la région de la Capitale-Nationale, parmi les 24 sites actuellement reconnus au Québec. Cette reconnaissance contribue concrètement aux objectifs de conservation du territoire en soulignant des pratiques de gestion favorisant la préservation durable de la biodiversité, tout en mettant en valeur le patrimoine maritime et culturel de Charlevoix.

« Cette reconnaissance démontre qu'il est possible de conjuguer conservation, patrimoine et accès au territoire. La Forêt-Marine représente un exemple inspirant de mobilisation régionale pour la biodiversité sur un site qui ne relève pas de la conservation volontaire, parmi les premiers du genre au Québec », souligne Amélie Adam, Responsable Conservation pour la Région de biosphère de Charlevoix.

Le site reconnu couvre une portion de 36,7 hectares du sentier de la Forêt-Marine/La Seigneurie, situé aux Éboulements. Ce territoire forestier, traversé par la rivière des Boudreault, abrite une diversité de milieux naturels et d'essences forestières historiquement utilisées dans la construction des goélettes de bois de Charlevoix.

Propriété du Musée maritime de Charlevoix depuis 2005, cette portion de la Forêt-Marine fait l'objet d'une gestion visant entre autres à préserver ses caractéristiques écologiques, paysagères et patrimoniales. Le site accueille également un sentier pédestre accessible à l'année permettant au public de découvrir ce milieu naturel remarquable dans un cadre encadré et respectueux des écosystèmes.

« La reconnaissance officielle de la Forêt-Marine comme AMCE vient démontrer que nous prenons collectivement l'engagement de protéger durablement un territoire que nous avons reçu en héritage et que nous avons la responsabilité de transmettre. Cette responsabilité était déjà inscrite dans l'histoire même de ce territoire. Lorsqu'il en a fait don, M. Jean Des

Gagniers avait expressément voulu qu'il soit préservé. La reconnaissance d'aujourd'hui vient donc souligner une volonté ancienne et lui donne une portée durable », souligne le président du Musée, M. Claude Lafleur.

Depuis 2022, la Région de biosphère de Charlevoix participe activement aux travaux québécois et canadiens liés aux autres mesures de conservation efficaces, avec le soutien financier d'Environnement et Changement climatique Canada. En collaboration avec les autres régions de biosphère du Québec, elle a contribué à l'analyse et à l'identification de sites susceptibles d'obtenir cette reconnaissance.

La candidature de la Forêt-Marine a été développée conjointement par la Région de biosphère de Charlevoix et le Musée maritime de Charlevoix, avec l'appui du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et de Nature Québec.

À propos de la Région de biosphère de Charlevoix

Désignée par l'UNESCO en 1988 dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère, la Région de biosphère de Charlevoix a pour mission de sensibiliser, mobiliser et accompagner les collectivités vers des pratiques favorisant le développement durable et la conservation de la biodiversité.

À propos du Musée maritime de Charlevoix

Situé à Saint-Joseph-de-la-Rive, dans les installations d'un chantier maritime historique de 1946, le Musée maritime de Charlevoix est dédié à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine maritime de Charlevoix depuis 1981. Il protège notamment les trois dernières goélettes de bois du Québec et raconte leur cabotage sur le fleuve Saint-Laurent. De mai à octobre 2025, l'institution muséale agréée a accueilli quelque 22 500 visiteurs et 15 000 randonneurs ce qui en fait un attrait majeur de la région.

-30-

Sources

Région de biosphère de Charlevoix

Amélie Adam

Responsable Conservation

418 617-9386

conservation@biospherecharlevoix.org

Musée maritime de Charlevoix

Annabelle Tremblay

Directrice générale

418 635-1131, poste 3

atremblay@museemaritime.com



@ Rando Québec et Tripadvisor

Zone de conservation de la Forêt-Marine

Dossier de presse – Fiche synthèse

LES AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES

Contexte et engagement du Canada

Face aux défis croissants des changements climatiques et de la perte de biodiversité, le Canada a pris l'engagement de protéger 30% de ses terres et de ses eaux intérieures d'ici 2030, conformément à la cible 3 du Cadre mondial pour la biodiversité adopté en 2022.

La Région de biosphère de Charlevoix (RB de Charlevoix) collabore avec le gouvernement et d'autres partenaires pour atteindre cet objectif.

État actuel au Canada

À la fin de 2025, le Canada avait conservé:

- 14,0 % de son territoire terrestre (terres et eaux douces), incluant 12,9% dans des aires protégées et 1,2% en AMCE;
- 15,5% de son territoire marin, incluant 11,4% dans des aires protégées et 4,1% en AMCE.

État actuel au Québec

Au 31 mars 2026, le pourcentage du territoire du Québec protégé par une mesure de conservation est de 16,53%, soit une superficie de 275 742,85 km². Ces mesures de conservations concernent les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces (AMCE).

Depuis l'entrée en vigueur des lignes directrices en février 2025, 24 sites ont obtenu cette reconnaissance, représentant une superficie totale de plus de 39 km².

Dans la région de la Capitale-Nationale, la Forêt-Marine est le premier site à avoir été reconnu comme AMCE.

LES AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES

Définition d'une AMCE

Les *autres mesures de conservation efficaces* (AMCE) désignent des zones qui, **bien qu'elles ne répondent pas à la définition officielle d'aires protégées, sont gérées pour préserver la biodiversité à long terme.** Elles peuvent être gérées par des individus, des organismes privés, des communautés autochtones, des collectivités locales ou des gouvernements.



Différences avec les aires protégées

Contrairement aux aires protégées, qui sont spécifiquement conçues pour la conservation, les AMCE intègrent des pratiques de gestion qui **favorisent la biodiversité tout en poursuivant d'autres objectifs.**

Par exemple, une université pourrait gérer un terrain pour la recherche tout en contribuant à la conservation.



Aires protégées (AP)

Objectifs de conservation primaire



Autre mesure de conservation efficace (AMCE)

Objectifs de conservation primaire, secondaire ou dérivée

Objectif 30 x 30 du Canada
Conserver 30% de ses terres et eaux d'ici 2030

Les AMCE jouent un rôle crucial dans la création de réseaux de conservation interconnectés et représentent une approche innovante et complémentaire pour renforcer la conservation de la biodiversité au Canada.

À retenir: Elles sont conçues pour reconnaître les pratiques de gestion en place qui favorisent la conservation, sans imposer de nouvelles exigences législatives ou réglementaires.

Contexte et rôle de la Région de biosphère de Charlevoix

Depuis 2022, la Région de biosphère de Charlevoix bénéficie d'un financement d'Environnement et Changement climatique Canada pour contribuer à l'identification d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE) en appui aux objectifs de conservation de la biodiversité. En collaboration avec les trois autres régions de biosphère du Québec, elle a participé à des travaux de recherche, des consultations et à l'élaboration d'outils visant à adapter le concept d'AMCE au contexte québécois.

Dans ce cadre, la Région de biosphère de Charlevoix a réalisé une analyse de sites potentiellement admissibles à une reconnaissance comme AMCE. À la suite de la publication des lignes directrices québécoises en 2025 et de l'évaluation du MELCCFP avec l'appui de Nature Québec, le site de la Forêt-Marine a été retenu comme candidat à une reconnaissance à titre d'AMCE. Le dossier a été élaboré en étroite collaboration avec le Musée maritime de Charlevoix, mais également la Municipalité des Éboulements et la MRC de Charlevoix, dont la participation a contribué à documenter le site et à soutenir la démarche de reconnaissance.

Présentation des organismes



La **Région de biosphère de Charlevoix**, reconnue par l'UNESCO depuis 1988, a pour mission de promouvoir le développement durable et la conservation de la biodiversité. Depuis 2022, elle accompagne également l'identification et la reconnaissance de sites potentiels comme autres mesures de conservation efficaces (AMCE), grâce à un financement d'Environnement et Changement climatique Canada.



Le **Musée maritime de Charlevoix**, situé à Saint-Joseph-de-la-Rive, est un organisme voué à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine maritime régional. Gestionnaire de la Forêt marine, il assure la conservation de ce milieu en lien avec l'histoire de la construction des goélettes de bois, tout en offrant des activités de recherche, d'interprétation et de sensibilisation au public.

La Forêt-Marine du Musée maritime de Charlevoix



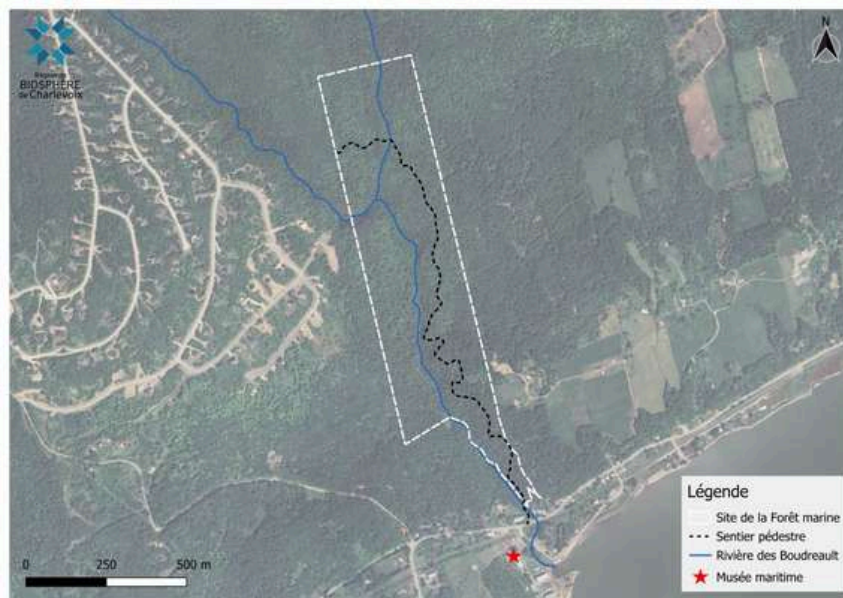
Objectif du site

Mise en valeur de l'histoire maritime en Charlevoix par la conservation des variétés d'arbres nécessaires à la construction des goélettes.

Activités du site

Des activités à faible impact sont pratiquées (randonnée pédestre) et des activités industrielles sont peu probables de s'y produire.

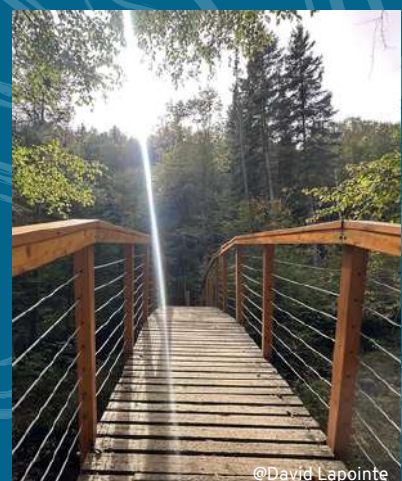
Les objectifs et les activités pratiquées sur le site permettent la conservation de la biodiversité



@Sébastien Schinck



@Amélie Adam



@David Lapointe

La Forêt-Marine du Musée maritime de Charlevoix

Critères de reconnaissance d'une AMCE en milieu continental au Québec

1. Valeurs de biodiversité du territoire

Documentation de la valeur écologique:

- Analyse de priorisation des milieux naturels de la RB (2024);
- Inventaire floristique réalisé avec FloraQuebeca (2025);
- Données d'observation de la faune (eBird);
- Analyses des services écosystémiques (Habitat, 2025).

Milieux naturels de haute qualité:

- forêt de **36,7ha** présentant un fort degré de naturalité et une faible perturbation anthropique.

Priorité de conservation:

- Environ **60%** du site fait partie d'un **complexe forestier jugé fortement prioritaire** pour la conservation;
- La **rivière des Boudreault** est également identifiée comme un milieu naturel prioritaire.

Services écosystémiques

- Stabilisation des pentes et **réduction de l'érosion**.
- Rétention des sédiments et maintien de la **qualité de l'eau** de la rivière des Boudreault.
- Contribution à la **séquestration du carbone** par les peuplements forestiers.



Cyripedium acaule.
Photos iNaturalist.

Richesse biologique:

- Plus de **80 espèces d'oiseaux** recensées;
- **67 espèces végétales** inventoriées, dont plusieurs indicatrices de forêts matures et de milieux peu perturbés.

Connectivité écologique

- Le site assure une **connexion entre les milieux forestiers** et les **milieux côtiers** du Saint-Laurent.
- Il s'insère dans une mosaïque de forêts, friches et milieux ouverts favorisant les déplacements de la faune et la résilience des écosystèmes.



La Forêt-Marine du Musée maritime de Charlevoix

Critères de reconnaissance d'une AMCE en milieu continental au Québec

2. Gouvernance du site

Propriétaire et gestionnaire: Musée maritime de Charlevoix

- Gestion privée assurant la protection, l'entretien et la mise en valeur des milieux naturels et du patrimoine.
- Gestion visant à concilier conservation de la biodiversité, protection du patrimoine et accès public contrôlé.
- Activités permises compatibles avec les objectifs de conservation (randonnée, interprétation, éducation).

4. Caractéristiques culturelles, sociales et accès à la nature

- Site lié à la mission du Musée, mettant en valeur l'histoire des goélettes de bois et du cabotage sur le fleuve Saint-Laurent.
- Conservation d'un patrimoine forestier associé aux essences utilisées traditionnellement en construction navale.
- La Forêt marine constitue un lieu où se rencontrent conservation de la biodiversité, patrimoine culturel, éducation et accès à la nature, en cohérence avec les objectifs d'une AMCE.

3. Activités sur le site

- Activités limitées à des usages récréatifs de faible intensité et à l'entretien des infrastructures.
- Randonnée pédestre et raquette sur un sentier balisé longeant la rivière des Boudreault.
- Infrastructures légères : belvédère et aires de repos.

5. Long terme et temporalité

- Site acquis en 2005 avec une vocation de conservation à long terme.
- Engagement durable du Musée maritime de Charlevoix grâce à une gestion orientée vers la pérennité du site et de sa mission.
- Mesures de gestion et usages récréatifs appliquées de façon permanente, sans composante saisonnière.



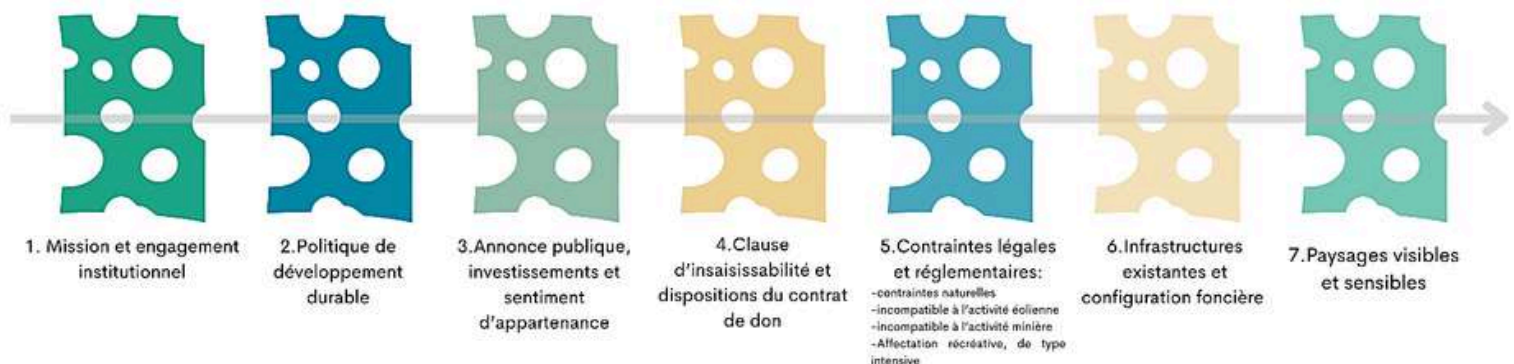
La Forêt-Marine du Musée maritime de Charlevoix

Critères de reconnaissance d'une AMCE en milieu continental au Québec

6. Mécanisme de gestion du site

La protection de la Forêt marine repose sur une combinaison de mesures complémentaires qui, ensemble, permettent d'atteindre les objectifs de conservation du site. À l'image du modèle du fromage suisse, chaque mécanisme constitue une couche de protection: une mesure peut présenter certaines limites, mais celles-ci sont comblées par les autres.

- Gouvernance privée par le Musée maritime de Charlevoix et engagement institutionnel envers la conservation.
- Politiques et orientations internes favorisant une gestion durable du site.
- Encadrement réglementaire par les outils municipaux et régionaux d'aménagement.
- Contraintes physiques et paysagères limitant les possibilités de développement incompatible.
- Reconnaissance sociale et récréative du site comme milieu naturel d'importance.



L'ensemble de ces mesures crée un filet de protection intégré qui assure le maintien à long terme des valeurs écologiques, culturelles et récréatives de la Forêt marine.

This project was undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada